

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Ministère des solidarités  
et de la santé

**Arrêté du 07 février 2020 portant nomination à la Conférence nationale de santé  
instituée par l'article L. 1411-3 du code de la santé publique**

NOR :

**La ministre des solidarités et de la santé,**

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1411-3 et D. 1411-37,

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>**

Sont nommés membres de la Conférence nationale de santé pour un mandat de cinq ans :

**2° Collège des représentants des associations d'usagers du système de santé, de personnes concernées des secteurs médico-social et social, des proches aidants et des associations de protection de l'environnement :**

- au titre des représentants d'associations nationales agréées d'usagers du système de santé en application de l'[article L. 1114-1 du code de la santé publique](#) :

Pour les représentants d'associations, dont deux représentants d'associations de consommateurs, désignés à l'issue d'un appel à candidatures :

- M. Emmanuel BODOIGNET (AIDES) suppléé par Mme Hélène DELAQUAIZE (SOS hépatites Fédération) ;
- Mme Béatrice LEBEL (APF France handicap), suppléée par Mme Danièle LANGLOYS (Autisme France) ;
- Mme Michèle BOISDRON-CELLE (Conseil aide et défense des usagers de la santé - CADUS), suppléée par M. Yannick FRELAT (Epilepsie-France) ;
- Mme Régine HUMBERT (Union fédérale des consommateurs UFC-Que choisir), suppléée par M. Arnaud FAUCON (Association pour l'information et la défense des consommateurs salariés - INDECOSA CGT) ;
- Mme Marie-Pierre GARIEL (Union nationale des associations familiales - UNAF), suppléée par Mme Urvassée BAGUANT (Association familles de France) ;
- Mme Catherine SIMONIN-BÉNAZET (Ligue nationale contre le cancer - LNCC), suppléée par Mme Catherine BROUTIN-PIOLOT (Union nationale de familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques - UNAFAM).

## Article 2

Le directeur général de la santé est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité.

Fait le **07 FEV. 2020**

Pour la ministre et par délégation :  
Le directeur général de la santé,

Le Directeur Général de la Santé,

Professeur Jérôme SALOMON

Jérôme SALOMON

